

**2008/815 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2008 - Attribution de subventions pour un montant total de 194 425,85 € (illuminations) et 19 585 € (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 03/11/2008, p. 1973)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vous ferai grâce de l'historique mouvementé des illuminations de fin d'année organisées par les associations de commerçants. Celles-ci ont, vous le savez, de plus en plus de difficultés à assumer le poids financier de ces illuminations.

Vous avez d'ailleurs été sensibles à l'incapacité d'illuminer deux grandes rues de la presqu'île –rues de la République et Président Edouard Herriot- pour lesquelles la Ville a finalement pris en charge la totalité des dépenses. Si deux des plus grandes rues commerçantes de la presqu'île ne parviennent pas à assumer ces illuminations, vous imaginez aisément, Monsieur le Maire, les difficultés dans lesquelles se trouvent les autres rues de la presqu'île, mais aussi celles des autres arrondissements. Même financées à 50 % par la Ville, les autres associations de commerçants ne tiendront pas longtemps, et s'en sera bientôt fini des illuminations des fêtes de fin d'année dans les quartiers commerçants de Lyon.

Alors, comme par le passé sur le problème des filins, je vous alerte à nouveau, en appelant aussi au Président de LUCI. Je vous invite à ne pas oublier la part importante que les rues illuminées tiennent dans l'image et le rayonnement de notre ville, pendant la Fête des Lumières, mais aussi pendant toute la période des fêtes dans notre cœur d'agglomération et dans nos arrondissements.

Il est urgent, Monsieur le Maire, de mettre en place une véritable politique d'illuminations de rues pour notre Ville. Quel investissement de la Ville et des associations, sur quels critères ? A ce sujet, je vous rappelle la proposition que je vous avais faite en juin 2008 de créer un club de partenaires, à l'identique de celui de la Fête des Lumières.

Je vous remercie pour votre attention et souhaite que nous puissions, sur ce sujet, bâtir un projet pérenne, concret et efficace dans la concertation. Merci, Monsieur le Maire.

Mme FONDEUR Marie-Odile, Adjointe : Monsieur le Maire, les rues de la République et Président Edouard Herriot citées par M. Royer, sont effectivement des rues de l'hyper centre et des axes majeurs accueillant de nombreux visiteurs et touristes pour la Fête des Lumières. Concernant les autres associations, nous avons décidé effectivement de

les financer à 50 %. Cette année nous porterons une attention particulière pour la rue Victor Hugo puisque c'est un axe majeur et qu'elle a eu des difficultés à cause de la mauvaise qualité des filins. Avec la Direction de l'Eclairage Public, nous avons réussi à trouver une solution et nous pourrons faire l'installation la semaine prochaine.

Concernant les autres rues, globalement nous avons effectivement une diminution du nombre d'associations car certaines d'entre elles ont abandonné, mais par contre nous en avons de nouvelles qui ont présenté de nouveaux projets.

M. LE MAIRE : Monsieur Royer, je crois qu'évidemment, les illuminations sont un élément important. En même temps, si on sait que la Ville doit tout financer, alors on découragera toutes les bonnes volontés et la Ville ne pourra pas tout financer. Je crois, aujourd'hui, et vous soulignerez sans doute au mois de janvier prochain lorsque nous parlerons du budget, la nécessité de faire en sorte que les finances de la Ville puissent être maîtrisées, il nous faut avoir un partenariat et le premier de ces partenariats est avec les commerçants concernés.

Je veux bien que dans un certain nombre de quartiers périphériques, on puisse avoir quelques difficultés, mais lorsqu'un certain nombre d'enseignes parisiennes refusent de participer aux illuminations lyonnaises, je me dis que si l'on regarde le chiffre d'affaires réalisé par ces enseignes et le coût que l'on demande pour réaliser les illuminations, il y a quelque chose d'un peu disproportionné. Je me propose, peut-être avec votre aide si vous le voulez, de faire quand même un rappel sur le fait que si nous faisons les Fêtes des Lumières, si nous faisons les illuminations, c'est certes au bénéfice de l'ensemble de la population, c'est pour faire rayonner notre ville sur les plans national et international, mais aussi que cela rapporte beaucoup à l'ensemble des commerçants et en particulier à ces grandes enseignes qui, aujourd'hui, ne veulent pas financer l'illumination ou la mise en lumière d'un certain nombre de secteurs. Je crois que c'est tout à fait regrettable car c'est en participant tous ensemble que l'on crée de la richesse, en particulier pour les commerçants.

Vous savez très bien que si la presqu'île est redevenue, dans les enquêtes réalisées par la Chambre de commerce, un lieu dynamique c'est parce que nous avons pu mener un certain nombre de politiques conjointes et je souhaiterais que l'on puisse continuer dans cette voie-là car il est trop simple de venir dire « c'est la Ville de Lyon qui doit financer l'ensemble des actions. »

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)